



## Dispositif VIGICOMMERCE Charte du commerçant citoyen

Tout commerçant ou artisan ressortissant de la CCI de Saint-Martin et adhérant à une Association de commerçants faisant partie du réseau VIGICOMMERCE peut gratuitement bénéficier des services d'information liés à ce dispositif, sous couvert d'un certain nombre d'engagements :

### Engagement n° 1:

---

Tout commerçant intégré au réseau « ALERTE COMMERCES », autorise la gendarmerie à utiliser son/ses numéros de téléphone portable dans le cadre du réseau.

Le commerçant s'engage à **informer la CCISM de tout changement de coordonnées** ou de la résiliation de son abonnement afin qu'elle puisse, en tant que responsable du fichier des numéros de téléphone portable des membres, communiquer les mises à jour aux services des forces de l'ordre relayant les alertes.

### Engagement n° 2:

---

En cas d'infraction (vol à main armée ou avec violence.), **le commerçant ayant constaté le fait ou la tentative doit immédiatement alerter, sous sa responsabilité, la Gendarmerie en composant le « 17 »** afin que l'information puisse par la suite être transmise au plus grand nombre de confrères dans un minimum de temps.

### Engagement n° 3:

---

Le commerçant ayant reçu une alerte dans le cadre du réseau s'engage à **ne pas céder les données et informations transmises dans les SMS**, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

### Engagement n° 4:

---

Le commerçant intégré au réseau « VIGICOMMERCE » doit **apposer la vitrophanie officielle « VIGICOMMERCE » sur sa vitrine, sa porte d'entrée ou son étalage de manière bien visible**. Cet autocollant, qui lui est remis gratuitement, matérialise l'appartenance au réseau qui encourage le développement des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière, dans l'optique de :

- ✓ **Rassurer** la clientèle et sécuriser la ville et les commerces,



Gendarmerie nationale

- ✓ **Dissuader** d'éventuels malfaiteurs en étant vigilant aux comportements suspects, aux faux moyens de paiement (méthode « Toucher-Regarder-Incliner »), au rendez-moi, aux chèques volés et aux escroqueries en tous genres,
- ✓ **Inform**er les collègues commerçants et artisans de l'existence de ce dispositif.

La CCI de Saint-Martin se garde le droit d'exclure du dispositif les membres ne respectant pas ces engagements.